

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Martine LEPETIT  
Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU  
Nicolas BALOT à Gaston CHASSAIN  
Marie-Claude BODEN à Alain GERBAUD  
Jean-Jacques MORLAY à Christian REYNAUD  
Marie-José ROBERT à Jean-Marie MIGNOT  
Blanche ROUX à Jean-François BATIER

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Jacques MORLAY, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX,

**Secrétaire de séance :** Madame Magali BOISSONNEAU

N°2022/D/053 - **Objet :** La Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur Gaston CHASSAIN informe les membres du Conseil municipal qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat multi-thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

Elle est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'EPCI et les communes la composant.

La CTG se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'elle remplace.

La Communauté urbaine Limoges métropole a présenté la démarche de Convention Globale Territoriale lors du bureau communautaire organisé le 2 mai 2022. Elle a transmis, pour avis, son projet de convention (annexé à ce projet de délibération) envisagé pour le territoire, à l'ensemble de ses communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de Convention Globale Territoriale (CTG) de Limoges métropole,
- D'autoriser le Maire à signer cette CTG avec Limoges métropole courant septembre 2022,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Vienne dans le cadre de cette CTG.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 05 juillet

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

